

## REUNION DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. MARCHADIER Rémy.

### Etaient présents :

Mme CHARLOT Solange, M. CLOPEAU-LAMONERIE Sébastien, Mme DA SILVA Séverine, M. MARCHADIER Rémy, Mme MARTINEZ Gloria, M. PAIN François, M. PIN Sébastien, M. PYEATT Christopher, Mme SAVIGNY Nathalie, M. TAYDAS Yahya, Mme VACHON Séverine, Mme POUGNAND Céline, M. PRIGENT Loïc, M. REVAULT Sébastien

### Procuration(s) :

Mme CALENDRIER Chantal donne pouvoir à M. PAIN François, M. REIX Jean Paul donne pouvoir à M. PYEATT Christophe

Etai(ent) absents(s) : M. LOISEAU Frédéric

Etai(ent) excusé(s) : Mme CALENDRIER Chantal, M. REIX Jean Paul

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme SAVIGNY Nathalie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2023

## I - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

### Investissement

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>853 119.60</b>
	Réalisé :	<b>616 303.91</b>
	Reste à réaliser :	<b>156 649.81</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>853 119.60</b>
	Réalisé :	<b>512 738.15</b>
	Reste à réaliser :	<b>108 539.04</b>

### Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 811 357.00</b>
	Réalisé :	<b>1 433 330.70</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>1 811 357.00</b>
	Réalisé :	<b>1 893 573.29</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>

### Résultat de la clôture de l'exercice

Investissement :	<b>-103 565.76</b>
Fonctionnement :	<b>460 242.59</b>
Résultat global :	<b>356 676.83</b>

## **II - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Trésorerie de Poitiers à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## **III - AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, M. MARCHADIER Rémy, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

**Considérant** qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	<b>290 767.51</b>
-un excédent reporté de :	<b>169 475.08</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>460 242.59</b>
-un déficit d'investissement de :	<b>103 565.76</b>
-un déficit des restes à réaliser de :	<b>48 110.77</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>151 676.53</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	<b>460 242.59</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>208 566.26</b>
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>100 000.00</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	<b>103 565.76</b>

## **IV – ENCAISSEMENT CHEQUE DON ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du don, par chèque, de l'association des Donneurs de Sang.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement du chèque Crédit Agricole n°9347706 pour un montant de 598.39€.

## **V – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL**

M. le Maire informe le Conseil du dernier tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion. Celui-ci émet un avis favorable à l'avancement au grade d'attaché principal de l'attaché, à temps complet.

M. le Maire propose alors de créer un poste d'attaché principal, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'attaché principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision

- dit que les crédits seront prévus au budget et que le poste d'attaché sera supprimé à la nomination de l'agent concerné.

#### **VI – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

M. le Maire informe le Conseil du dernier tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion. Celui-ci émet un avis favorable à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps partiel à 90%.

M. le Maire propose alors de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision
- dit que les crédits seront prévus au budget et que le poste l'adjoint d'administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe sera supprimé à la nomination de l'agent concerné.

#### **VII – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

M. le Maire informe le Conseil du dernier tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion. Celui-ci émet un avis favorable à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe de deux adjoints techniques, à temps non complet.

M. le Maire propose alors de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision
- dit que les crédits seront prévus au budget et que les deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe seront supprimés à la nomination des agents concernés.

#### **VIII – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

M. le Maire informe le Conseil du dernier tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion. Celui-ci émet un avis favorable à l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal de l'agent de maîtrise, à temps complet.

M. le Maire propose alors de créer un poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision
- dit que les crédits seront prévus au budget et que le poste d'agent de maîtrise sera supprimé à la nomination de l'agent concerné.

## **IX – CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

M. le Maire informe le Conseil du dernier tableau d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion. Celui-ci émet un avis favorable à l'avancement au grade d'ATSEM principal 1ère classe, à temps non complet.

M. le Maire propose alors de créer un poste d'ATSEM principal 1ère classe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste ATSEM principal 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision
- dit que les crédits seront prévus au budget et que le poste ATSEM principal 2ème classe sera supprimé à la nomination de l'agent concerné.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.